|  |
| --- |
| **Modalités relatives au stage professionnel** |

**Cadre général**

1. • Le stage est ouvert aux étudiants/es ayant obtenu les crédits nécessaires selon le règlement d'études en vigueur.
2. • Le stage peut être effectué en Suisse ou à l'étranger, au sein d'une entreprise, d'une institution, suisse ou étrangère et doit être rémunéré.
3. • L'étudiant/e entreprend les démarches nécessaires pour **trouver un stage** par ses propres moyens dans les délais impartis. Dans la mesure du possible, l'Institut de Statistique soutient l'étudiant dans cette démarche.
4. • Le stage est supervisé par un professeur enseignant dans le Master et donne lieu à la rédaction d'un **mémoire de stage**.
5. • Un seul stage peut être crédité dans le cadre du Master.

**Demande d’Approbation / Internship agreement**

1. • L’étudiant fait une **Demande d'Approbation / Approval request** (formulaire ad hoc) auprès du comité de programme, dans laquelle il indique l’entreprise dans laquelle le stage sera effectué et présente le thème général du mémoire de stage.
2. • La demande doit être faite au plus tard avant la fin du deuxième semestre de la première année du Master en statistique.
3. • La personne responsable de la coordination des stages de Master vérifie que les conditions d'accession au stage sont remplies en termes de crédits acquis.
4. • Si les conditions sont remplies, le Comité de programme décide d'accorder à l'étudiant/e l'autorisation d'effectuer son stage.
5. • En cas de refus de la demande, l'étudiant peut représenter un ultime projet.

**Convention de stage / Internship agreement**

1. • Si le stage a été accepté, la **Convention de stage / Internship agreement** (formulaire ad hoc) est établie entre l'entreprise représentée par le responsable du stage, l'étudiant/e et le Comité de programme. Cette convention de stage permet d'assurer la reconnaissance du statut de stagiaire à l'étudiant/e au sein de l'entreprise, de faire reconnaître le caractère officiel du stage du point de vue des études et d'assurer une relation au sein de l'entreprise concernée. La Convention de stage est signée par l’entreprise, le/la stagiaire et le professeur. L’étudiant/e est chargé/e de remettre une copie de la convention à chaque signataire, au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date de la signature du membre du comité de programme.
2. • La durée du stage doit être au minimum de 4 mois à temps plein, dans un seul service de l'entreprise. Un travail à temps partiel tout au long de l'année peut être considéré comme l'équivalent d'un stage.
3. • Le/La stagiaire atteste être couvert(e) par une assurance maladie et accident et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'Université, sont dégagées de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
4. • L'étudiant/e stagiaire ressortissant d'un pays étranger est tenu/e responsable de s'informer et se conformer aux lois et règles en vigueur, concernant les formalités liées à son stage professionnel dans le cadre de son séjour en Suisse.

**Mémoire de stage**

1. • Pour pouvoir présenter définitivement son mémoire de Master, l'étudiant/e doit avoir acquis les crédits préalables de cours et séminaires de Master selon le règlement d'études en vigueur.
2. • Avant de pouvoir entamer la rédaction de son mémoire, l'étudiant/e doit présenter le sujet et un plan au professeur responsable de la supervision du mémoire pour approbation.
3. • Le/La stagiaire doit être suivi/e dans l'entreprise par un tuteur compétent et expérimenté, dont le nom est indiqué dans la convention de stage.
4. • Le/La stagiaire restera en contact avec le professeur pour le tenir informé du déroulement du stage. Il/Elle doit s'entretenir au moins 2 fois avec le professeur. La première fois pour la présentation du projet de stage, la seconde en cours de stage, avant la rédaction du mémoire.
5. • Le mémoire de stage est remis pour évaluation au professeur responsable quatre semaines avant le dernier jour de la session d'examens à laquelle l'étudiant/e veut le faire valider. Dans tous les cas il doit être remis au plus tard six semaines après la fin du stage.
6. • Le mémoire de Master peut être soumis à des règles de confidentialité en fonction des recommandations émises par l'entreprise. En cas de demande de confidentialité, la **Déclaration de confidentialité** (formulaire ad hoc) est à signer par les trois parties et les copies de mémoires seront conservées dans le bureau du professeur chargé de la supervision. Ils ne seront consultables par une personne extérieure qu'avec l'accord de l'entreprise.
7. • Le tuteur et le professeur recevront chacun une copie reliée du mémoire.
8. • Si ces modalités ne sont pas respectées, aucun crédit ne sera octroyé pour le stage.

**Attestation de stage / Internship certificate – Validation et Evaluation du Mémoire de stage**

1. • Une fois le stage achevé, l’**Attestation de Stage / Interneship certificate** (formulaire ad hoc) est à remplir par l'entreprise. Ce document valide le stage et peut servir, le cas échéant, de certificat de travail.
2. • Le professeur formulera une note et transmettra la **Validation et Evaluation de Mémoire de Master** (formulaire ad hoc) à l'étudiant/e et au secrétariat de l’Institut de statistique. Par le biais de ce formulaire, l'étudiant/e déposera la page de titre (pour des raisons de confidentialité) de son mémoire à la bibliothèque de la faculté et fera signer son formulaire par la bibliothèque à l'endroit prévu à cet effet. Une copie du formulaire signé par la bibliothèque est à transmettre au secrétariat de l’Institut.
3. • Si le mémoire est évalué par une note insuffisante, l'enseignant responsable peut alors demander à l'étudiant/e une version révisée. L'étudiant/e doit la rendre au plus tard six semaines avant la fin de ses études. En cas de nouvel échec, l'étudiant/e est définitivement éliminé/e.
4. • Si la note est supérieure ou égale à 4, les crédits ECTS alloués sont acquis.
5. • Si la note est inférieure à 4, elle est jugée insuffisante et ne donne pas droit aux crédits ECTS alloué.

Le mémoire de Master est soumis au *Règlement d'études et d'examens de la Faculté des sciences.*

Pour toute question relative au déroulement du stage, contactez directement votre professeur responsable et pour toute question administrative contactez :

Secrétariat de l’Institut de Statistique, Université de Neuchâtel, Av. de Bellevaux 51, CH - 2000 Neuchâtel + 41 32 718 13 80 – [messagerie.istat@unine.ch](mailto:messagerie.istat@unine.ch)